

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCE

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance tenue le 1^{er} juin 2009, l'ordonnance suivante en vertu du règlement indiqué ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-091** interdisant la circulation des véhicules routiers, à l'exception des véhicules de livraison de marchandises, sur la rue Place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, les vendredis, samedis et dimanches de 11 h à 17 h, du 5 juin au 11 octobre 2009 inclusivement, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Toute personne intéressée peut consulter cette ordonnance au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 2 juin 2009

Pierre Rochon, avocat
Secrétaire d'arrondissement